



Monsieur le Commissaire-enquêteur

La Capelle, le 10 mai 2019

Objet : Enquête publique-Observations-Projet Vallée du Ton CE Trois Rivières

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Par cette présente, le Syndicat du Maroilles souhaite vous faire part de sa position au sujet de l'éolien. Nous sommes une association dont l'objectif est défendre et promouvoir l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) Maroilles.

En tant qu'AOP, le Maroilles ne peut être produit que dans une aire géographique délimitée, la Thiérache, et qui a été définie en 1932 par rapport à la nature de son sous-sol et de son paysage typique (prairies, bois, bocage).

De même, les conditions de production du lait et du fromage sont définies dans un cahier des charges dont les critères ont été revus récemment (décret n°2015-1032 du 19 août 2015).

A travers ce cahier des charges, nous avons souhaité défendre et préserver la qualité de notre paysage bocager en imposant aux opérateurs de notre filière le respect de certains critères. A ce titre, nous pouvons citer le maintien d'une surface en herbe d'au moins 65% par rapport à la surface fourragère totale de l'exploitation et un minimum de 90 mètres linéaires de haies par hectare de surface fourragère.

Nous garantissons donc aux consommateurs un produit de qualité, typique dont les caractéristiques organoleptiques sont liées à son terroir.

De par la présence de son paysage bocager d'une part et des Eglises fortifiées d'autre part, la Thiérache dispose d'un important atout touristique qui pourrait se voir impacter avec l'installation d'éoliennes.

Aussi, la Thiérache est une zone d'élevage et aujourd'hui, les effets des infrasons émis par les éoliennes sur la santé animale et humaine sont encore méconnus. Il est probable qu'un risque existe sur la santé des animaux, leur bien-être et la qualité du lait et du fromage qui en découle.

Nous estimons donc que le développement éolien va en contresens des valeurs que nous garantissons auprès des consommateurs et porte atteinte à l'image de notre appellation.





Port. : 06 07 39 38 32 • email : sfam@uriane.com





En espérant que vous prendrez en compte nos remarques et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, veuillez recevoir, Monsieur le Commissaire-enquêteur, nos sincères salutations.





